

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
et de la souveraineté alimentaire

Arrêté du **22 FEV. 2023**

portant création et composition de la formation spécialisée du comité social d'administration centrale

Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret n°2008-636 du 30 juin 2008 fixant l'organisation de l'administration centrale du ministère chargé de l'agriculture, de l'alimentation, de l'agroalimentaire et de la forêt ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2022 modifié portant institution et composition des comités sociaux d'administration relevant du ministre chargé de l'agriculture ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2022 portant création et composition du comité social d'administration centrale ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2022 portant désignation des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants des personnels au sein de la formation spécialisée du comité social d'administration centrale à l'issue des résultats des élections professionnelles 2022 ;

Vu le procès-verbal du bureau de vote électronique du comité social d'administration centrale du 8 décembre 2022 ;

Vu les désignations communiquées par les organisations syndicales,

Arrête :

Article 1^{er}

Il est créé auprès du secrétaire général du ministère chargé de l'agriculture une formation spécialisée du comité social d'administration centrale ayant compétence dans le cadre du titre III du décret du 20 novembre 2020 susvisé pour connaître des questions relatives à tout ou partie des services d'administration centrale et des services à compétence nationale du ministère chargé de l'agriculture.

Article 2

La formation spécialisée est présidée par le président du comité social d'administration centrale ou son représentant.

Les représentants du personnel sont désignés comme suit (par ordre protocolaire) :

Nom de l'organisation syndicale	Membres titulaires	Membres suppléants
CFDT	1. Mme Stéphanie CLARENC, ingénieure de l'agriculture et de l'environnement, direction générale de la performance économique et environnementale	1. Mme Nathalie LEBRETON, secrétaire administrative du ministère chargé de l'agriculture, secrétariat général du ministère chargé de l'agriculture
	2. M. Gregor APPAMON, attaché d'administration de l'Etat, secrétariat général du ministère chargé de l'agriculture	2. Mme Taouse ALIDJRA, adjointe administrative du ministère chargé de l'agriculture, bureau du cabinet du ministère chargé de l'agriculture

	3. M. Eric PERROT, attaché d'administration de l'Etat, secrétariat général du ministère chargé de l'agriculture	3. Mme Martine BEAUVOIS, secrétaire administrative du ministère chargé de l'agriculture, secrétariat général du ministère chargé de l'agriculture
	4. Mme Mireille TROUPEL, attachée d'administration de l'Etat, direction générale de l'enseignement et de la recherche	4. Mme Isabelle VANDERMEERSCH, secrétaire administrative du ministère chargé de l'agriculture, secrétariat général du ministère chargé de l'agriculture
Alliance du Trèfle	5. Mme Sophie GARDEL, attachée d'administration de l'Etat, direction générale de l'alimentation	5. M. Philippe FRANÇAIS-DEMAY, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, secrétariat général du ministère chargé de l'agriculture
	6. Mme Muriel MAHE, agente contractuelle de catégorie A, secrétariat général de ministère chargé de l'agriculture	6. M. Lionel RICHUILLEY, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, direction générale de la performance économique et environnementale
	7. Mme Isabelle GUERRY, inspectrice de santé publique vétérinaire, direction générale de l'alimentation	7. Mme Isabelle PION, inspectrice de santé publique vétérinaire, direction générale de la performance économique et environnementale
Elan commun : CGT SNETAP SNUITAM SUD	8. Mme Fatima BOUHADDI, secrétaire administrative du ministère chargé de l'agriculture, secrétariat général du ministère chargé de l'agriculture	8. Mme Sophie ROBIN, adjointe administrative du ministère chargé de l'agriculture, secrétariat général du ministère chargé de l'agriculture
	9. Mme Sylvie VERDIER, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts du ministère chargé de l'agriculture, direction générale de l'enseignement et de la recherche	9. M. David ANTOINE DURAND, adjoint administratif du ministère chargé de l'agriculture, direction générale de l'enseignement et de la recherche
UNSA Fonction Publique	10. M. Jérôme CHAUR, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, secrétariat général du ministère chargé de l'agriculture	10. M. Nicolas MARTEL, professeur de lycée professionnel agricole, direction générale de l'enseignement et de la recherche
FO Agriculture	11. M. Mathieu PINSON, technicien supérieur en chef du ministère en charge de l'agriculture, direction générale de l'enseignement et de la recherche	11. Mme Odile COLNARD, ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, direction générale de l'alimentation

Article 3

Le mandat des représentants des personnels, titulaires et suppléants, entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Fait le **22 FEV. 2023**

Pour le ministre et par délégation :
Le Secrétaire Général par intérim


Philippe MERILLO